

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 17/03/2011

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC, TOUYA, RIU, FRADET, YVORA,
SOMERVILLE, LASSALLE.

Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, ADOUE, LESGARDS

Excusée : Mme EXPERT.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** Présentation de Mr Sébastien BAGGIO du Groupe Casino France.**

Le conseil municipal a reçu Mr Sébastien BAGGIO, représentant le Groupe Casino, dont le souhait est de renforcer son réseau de magasins de proximité dans notre région. Sa démarche est de proposer une étude de marché personnalisée aux communes lui paraissant propices pour installer un commerce alimentaire de proximité dans l'avenir. Le conseil municipal prend note des informations et remercie Mr BAGGIO de son intervention.

*** Validation du tableau de présence pour les élections cantonales.**

Chaque conseiller est invité à valider son horaire de présence pour les élections cantonales.

*** Projet d'achat de valisettes pour le portage des repas.**

Lorsque le pôle culinaire fonctionnera, il conviendra d'acheter des valisettes aux nouvelles normes ou d'équiper le petit véhicule communal d'un réfrigérateur avec un traceur de températures afin d'assurer le portage des repas. Le conseil municipal donne son accord pour chiffrer le projet.

*** Nids de poule sur la route d'Escornebéou.**

Afin de remédier à la réfection des nombreux nids de poules signalés sur la route d'Escornebéou, la commission voirie est chargée de se rapprocher du Conseil Général.

*** Vêtements de protection pour le personnel communal.**

Dans le cadre de la mutualisation des achats, MACS avait lancé un appel d'offre pour l'achat de vêtements de protection des personnels communaux. Le conseil s'étonne de ne plus avoir de nouvelles de ces achats et charge la commission de faire le point avec MACS. L'équipement de notre personnel communal devient urgent.

*** Formation des élus.**

Mr le Maire remet à chaque conseiller le calendrier récapitulatif des formations proposées aux élus. Ce document comprend les différents thèmes abordés, les dates et lieux des séances proposées ainsi que l'adresse du site internet pour s'inscrire directement.

*** Droit de Prémption Urbain : terrains Société Clairsienne.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour les lots suivants : Section D 304 - D 373 p et 387 p.

*** MACS : - Approbation du rapport au titre compétences transférées informatique et voirie.**

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 2009 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU l'article L.1609 nonies C IV du Code Général des Impôts ;

VU l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2001 portant création de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2003 relatif à la compétence de la Communauté de communes MACS en matière de création, aménagement et entretien de voirie,

VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2010 relatif à l'extension du champ de compétences facultatives exercées par la Communauté de communes MACS et à l'exercice de la compétence nouvelle informatique,

VU le rapport de la Commission locale chargée d'évaluer les charges transférées adopté à l'unanimité le 7 février par ladite commission et notifié à la commune le 11 février 2011 ;

Mr le Maire expose que la Communauté de Communes MACS sera en mesure de gérer la compétence informatique dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire s'y rapportant adoptée par délibérations concordantes des communes, à compter du 1er avril 2011, date à laquelle les personnels chargés de l'informatique dans les communes seront transférées à la communauté de communes.

D'autre part, deux agents de la commune de Capbreton intégreront par voie de transfert, à compter de cette même date, la communauté de communes pour renforcer l'équipe de maintenance voirie dans le cadre de l'exercice de cette compétence communautaire telle que définie à l'annexe 1 " voirie " des statuts de MACS.

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges qui s'est réunie le 7 février 2011 a établi puis adopté à

l'unanimité le rapport ci-annexé notifié à la commune.

L'évaluation des charges transférées relatives à ces deux services aboutit à une nouvelle répartition de l'attribution de compensation entre les communes.

Après avoir entendu le rapport de Mr le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL Décide :

- de ne pas approuver le rapport ci-annexé de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,
- de ne pas approuver le nouveau calcul de l'attribution de compensation qui en résulte pour la commune,
- de ne pas autoriser le maire à signer le document afférent à cette délibération.

- Convention Commune et MACS : construction de 4 logements locatifs sociaux.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de MACS, le bailleur social, dénommé COL, envisage la construction d'une opération d'habitat social comprenant 4 logements locatifs, située dans le lotissement " Les Jardins de Prada ", dont il serait le bailleur et le gestionnaire. Il se propose d'associer la Communauté de communes MACS et la commune de SAUBUSSE à cette réalisation. Le conseil autorise le maire à signer la convention définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de la réalisation du programme locatif décrit, conformément au cadre de la règle communautaire en vigueur.

*** Convention adhésion Pôle retraites 2011-2013.**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'adhésion aux pôles retraites et protection sociale avec le Centre de Gestion des Landes.

*** Résultat appel d'offre pour le pôle-commercial.**

Le conseil municipal valide la proposition de la commission Appel d' Offre qui a choisi le cabinet d'Architecte Allemang pour l'élaboration du projet.

*** Divers.**

- L' U.S.DAX informe la commune que le 1er mai prochain aura lieu le 16ème Grand Prix Cycliste des Stations thermales et prendra son départ du port de Saubusse à 14h pour arriver à Eugénie les Bains. Le départ réel de la course sera donné à 14h10 de l'établissement thermal de Saubusse. A cette occasion, le club désire utiliser la salle des fêtes pour les préparatifs. Le conseil donne son accord.
- L'Association des Maires des Landes informe le conseil municipal que le résultat du marché pour les téléphones satellitaires sera annoncé le 30 mai prochain.
- La Gendarmerie nous signale une recrudescence inquiétante d'abus de faiblesse de personnes âgées vivant en milieu rural notamment par le biais de vente de matelas à domicile. Il est recommandé de signaler tout fait suspect à la Gendarmerie.
- Suite à des dégradations qui ont eut lieu dans le village, une plainte de la mairie sera déposée à la Gendarmerie afin que cela ne se reproduise plus.
- L'accumulation de feuilles mortes à la station d'épuration a engendré des débordements. Le SIBVA, conscient de ce fait, nous a confirmé qu'il serait plus vigilant afin d'éviter ce désagrément.
- MACS vient de nous informer que seul les personnes n'ayant pas l'ADSL se verront proposer une parabole financée par MACS ; ce ne sont plus tous ceux qui ont moins de deux mégas, comme annoncé auparavant. Seulement quatre maisons sont répertoriées sur Saubusse.

*** Les rendez-vous du mois ***

- **Dimanche 27/03/2011** : Concert à 18h à l'Eglise de Saubusse : Bach - Vivaldi - Haendel - Mozart.

Ensemble de Cordes Orchestre de MEES - Chorale de SAUBUSSE.

Direction Michel CAUP - Participation libre.

- **Lundi 25 Avril : Omelette pascale** : à partir de 9h à la salle du 3ème Age - Ouvert à tous.

- **Samedi 21 Mai** : Le Syndicat d'initiative organise un concours de peinture dont le vernissage et la remise des prix aux lauréats se dérouleront à la salle des fêtes.

Le thème du concours est une réflexion sur la citation de l'artiste peintre Pablo Picasso :

" Faut-il peindre ce qu'il y a dans un visage, ce qu'il y a sur un visage ou ce qui se cache derrière un visage ?

Le 1er prix : 300 € Le 2ème prix : 200 € Le 3ème prix : 100 €

Les techniques picturales permises sont : l'huile, l'acrylique, l'aquarelle et le pastel.

Le concours est ouvert à tous les artistes âgés de plus de 18 ans.

Pour tous renseignements et inscription, veuillez contacter : Isabelle CHUITON au 05.58.57.77.39 - 06.88.88.64.86.